

ACTUALITES – janvier 2025

Caisse de pension Valora: Rémunération du capital d'épargne à 6.0% pour l'année 2024 et versement supplémentaire unique aux retraités

La Caisse de pension Valora affiche à nouveau un résultat annuel réjouissant pour l'année 2024. Dans ce contexte, le Conseil de fondation de la Caisse de pension Valora (CPV) se réjouit de pouvoir annoncer aux assurés ainsi qu'aux bénéficiaires d'une rente viagère les décisions suivantes, qui ont été prises à l'occasion de sa réunion du 11 décembre 2024:

- **Taux d'intérêt record:** Grâce à une année de placement fructueuse, le capital d'épargne des assurés sera rémunéré **à hauteur de 6.0%** - une valeur maximale historique dans l'histoire de la CPV! Par rapport au taux d'intérêt minimal LPP 2024 de 1.25%, cela correspond à un taux plus élevé de 4.75%.
- **Versement supplémentaire unique:** Les bénéficiaires d'une rente, qui avaient droit à une rente au 31.12.2024, et dont le droit se poursuit en février 2025, recevront un versement supplémentaire unique correspondant au montant **d'une rente mensuelle**.
- **Règlement de prévoyance valable à partir du 01.01.2025:** Plus de flexibilité
 - Rente de conjoint pour les assurés actifs: Il est désormais possible de choisir entre capital et rente.
 - Le délai d'inscription pour déposer la demande du capital vieillesse a été réduit à 1 mois (contre 6 mois auparavant)

L'équipe de la Caisse de pension Valora se tient volontiers à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

 **N° de tél.:** +41 61 467 36 36

 **E-mail:** pensionskasse@valora.com

Le Conseil de fondation et l'équipe de la Caisse de pension Valora remercient les assurés ainsi que les bénéficiaires de rentes de leur confiance et leurs présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2025.